

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 12 mai 2017

**9<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2017-5-9-2

**Service instructeur**

DECS - service développement culturel, éducatif  
et sportif

**Service consulté**

**POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT**

**L'AIDE AUX COMITES DEPARTEMENTAUX SPORTIFS, AU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DES SPORTS ET AU SPORT SCOLAIRE**

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au BP 2017 dans le cadre du soutien à l'animation sportive.

Le montant global des subventions de fonctionnement proposé dans ce rapport s'élève à 335 954 € et concerne 19 conventions avec les Comités Départementaux (254 954 €), le Conseil départemental des Sports (13 000 €) et les associations en charge du sport scolaire (68 000 €).

Lors du BP 2017, rapport n° CD-2017-2-9-1 du 17 mars 2017, le Conseil départemental a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 1 826 500 € dédiée au fonctionnement et aux actions du mouvement sportif.

Il vous est proposé dans ce rapport d'octroyer diverses aides financières pour un montant total de 335 954 € en dépenses de fonctionnement.

Ces dossiers s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive du Département et concernent l'octroi d'aides en faveur de l'animation sportive. Dans ce cadre, le Conseil départemental soutient, au travers de conventions biannuelles de partenariat, les Comités Départementaux (CD) qui mènent des actions spécifiques de promotion et de développement de leurs disciplines sur le territoire haut-rhinois.

Par ailleurs, il contribue au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports (CDS) et des associations qui encouragent le sport scolaire : UNSS et Cercle de Voile de Mulhouse (CVM).

Les aides financières proposées dans ce rapport, représentant un montant global d'engagement de 335 954 €, concernent :

- L'aide aux Comités Départementaux pour les partenariats conventionnés : 254 954 €
- L'aide au Conseil Départemental des Sports : 13 000 €
- L'encouragement au sport scolaire : 68 000 €

## **I. L'AIDE AUX COMITES DEPARTEMENTAUX : 254 954 €**

Les crédits fléchés sur cette rubrique sont consacrés au soutien des Comités Départementaux avec lesquels le Département a contractualisé un partenariat autour d'objectifs spécifiques visant le développement de leur discipline sur le territoire haut-rhinois.

La création des grandes régions a entraîné une réorganisation du mouvement sportif sur le modèle de l'Etat : dans le Grand Est, les trois ligues régionales des anciennes régions ont dû fusionner pour créer une seule grande ligue par discipline. Cette réorganisation renforce le rôle des comités départementaux, dans les territoires, auprès des clubs.

### **A. Nouvelles conventions (2017-2018) : 170 454 € de crédits de paiement (annexe 1).**

Il s'agit du renouvellement de 13 conventions de partenariat avec les Comités Départementaux suivants : Badminton, Basket, Cyclisme, Gymnastique, Handball, Echecs, Judo, Lutte, Montagne/Escalade, Natation, Ski, Tennis de Table et Volley Ball.

Ces conventions de partenariat sont venues à échéance le 31 décembre 2016 et tous les Comités Départementaux ont sollicité leur renouvellement avec le Département.

Chacun d'entre eux a été auditionné par la Mission développement Educatif et Sportif, conjointement avec le Conseil Départemental des Sports, pour faire le bilan de la convention échue et proposer les objectifs pour son renouvellement.

D'une manière générale, les Comités Départementaux déclinent sur le territoire leur projet fédéral en l'adaptant aux réalités locales et en mettant en place des outils et des dispositifs destinés à organiser notamment :

- la détection et la performance sportive,
- la création des clubs, leur structuration et leur développement,
- la formation et la professionnalisation de l'encadrement par l'organisation de stages et la mise à disposition de personnels qualifiés (brevetés d'Etat),
- l'immersion dans les écoles, les structures périscolaires, les collèges et les lycées par le soutien des sections sportives scolaires,
- l'achat de matériels pédagogiques mis à disposition des clubs,
- la promotion et la communication destinée à faire connaître leur discipline en facilitant notamment l'accès à la pratique sportive des jeunes des quartiers,
- l'organisation d'événements sportifs d'envergure départementale.

S'ils contribuent efficacement au développement de la discipline sur le territoire haut-rhinois en fédérant les clubs affiliés et en initiant de nouvelles actions, il leur a été demandé de prendre en compte :

- les populations démunies afin de contribuer au renforcement du lien social,
- les populations cibles du Département (collégiens, personnes âgées, personnes en situation de handicap),
- et de favoriser la féminisation des clubs en encourageant la pratique sportive féminine et l'accès des femmes aux responsabilités au sein des instances sportives.

Compte tenu des résultats positifs de ces partenariats et des projets propres à chacune des disciplines, la 9<sup>ème</sup> Commission « Sports et Vie Associative » réunie le 17 février dernier, a validé, sur proposition du Conseil Départemental des Sports, le renouvellement de ces conventions pour 2 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ainsi, une somme de **170 454€** est prévue au BP 2017 en crédits de paiement pour les actions spécifiques à réaliser par ces associations, contre 179 425 € en 2015.

La ventilation proposée, par Comité départemental, des crédits de paiement annuels pour 2017 est la suivante :

Comités départementaux	CP annuels 2017
Badminton	9 120 €
Basket	16 150 €
Cyclisme	11 875 €
Gymnastique	20 971 €
Handball	12 350 €
Echecs	6 650 €
Judo	21 850 €
Lutte	7 125 €
Natation	12 825 €
Ski	17 395 €
Tennis de Table	11 343 €
Volley Ball	12 825 €
Montagne/escalade	9 975 €
<b>TOTAL</b>	<b>170 454 €</b>

Les conventions de partenariat avec ces Comités se trouvent en annexe 5 du rapport et décrivent de façon détaillée les actions de développement qu'ils s'engagent à poursuivre et/ou à développer sur le territoire haut-rhinois.

Il vous est proposé de m'autoriser à les signer.

**B. Conventions signées en 2016 (2016-2017) : 84 500 € de crédits de paiement (annexe 2).**

Je rappelle que le Département a décidé en 2016 de reconduire ses partenariats avec les 6 Comités Départementaux ci-après. Je vous propose de verser respectivement les sommes ci-dessous, au titre de 2017, montant identique à celui de 2016 :

<b>Comités départementaux</b>	<b>CP annuels 2017</b>
Athlétisme	13 760 €
Escrime	8 610 €
Handisport	9 540 €
Rugby	9 960 €
Vol Libre	3 230 €
AFA - Commission 68 (football)	39 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 500 €</b>

## **II. LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS : 13 000 €**

Le Conseil Départemental des Sports formule des avis au Conseil départemental sur les interventions au titre du Sport.

Tous les dossiers relevant de l'aide aux comités et aux clubs sont examinés par le Conseil Départemental des Sports et présentés ensuite à la 9<sup>ème</sup> Commission « Sports et Vie Associative ».

Il propose enfin au Conseil départemental, en liaison avec le monde sportif, les évolutions possibles des interventions départementales. Cette instance associative aide à construire la politique sportive du Conseil départemental et poursuit aujourd'hui ses réflexions sur l'avenir du sport dans le département. C'est aussi dans ce cadre qu'est organisée chaque année la cérémonie des Trophées du Sport du Conseil départemental.

Il vous est proposé pour 2017 de lui attribuer une subvention de fonctionnement de **13 000 €** (annexe 3) qui fera l'objet d'un versement unique.

## **III. L'ENCOURAGEMENT AU SPORT SCOLAIRE : 68 000 €**

L'aide au sport scolaire se partage entre l'UNSS pour le secondaire et le Cercle de Voile de Mulhouse pour le développement d'activités nautiques à l'égard des scolaires (annexe 4).

### **A. Le soutien à l'UNSS : 50 000 €.**

L'UNSS bénéficie de subventions départementales pour les jeunes licenciés des collèges (saison 2015/2016 : 9 779 licenciés), le fonctionnement de son service départemental, les déplacements des équipes et/ou individuels aux compétitions du championnat national ainsi que pour l'organisation du Pass'Sport Aventure. Seuls les collèges bénéficient de ces subventions.

Le plan départemental de développement du sport scolaire mené par l'UNSS encourage notamment la pratique sportive féminine, l'intégration des élèves en situation de handicap mais aussi la promotion de la santé et du bien-être et des pratiques respectueuses de l'environnement.

Il vous est proposé d'attribuer à l'UNSS, une somme forfaitaire de **50 000 €** (montant identique à celui de 2016) dont 10 000 € seront consacrés aux déplacements en championnat de France et 10 000 € à l'organisation du Pass'Sport Aventure 2017, soit

- 25 000 € pour l'encadrement des collégiens licenciés UNSS (saison 2015/2016 : 9 779 JLS),
- 5 000 € pour le fonctionnement du Service départemental de l'UNSS,
- 10 000 € pour les déplacements en championnat de France,
- 10 000 € à l'organisation du Pass'Sport Aventure 2017.

Ces derniers 20 000 € seront versés, conformément à la convention de partenariat ci-jointe, sur présentation des justificatifs pour les déplacements et après le déroulement de la manifestation et sur présentation d'un rapport moral et financier du Pass'Sport Aventure.

En effet, le Département du Haut-Rhin et le Service Départemental de l'UNSS collaborent chaque année à l'organisation de cette manifestation sportive de masse à l'intention des collégiens, intitulée Pass'Sport Aventure des Collèges.

10 districts UNSS Collèges ont ainsi été concernés : Altkirch, Colmar, Fortschwihr, Mulhouse (3 sites), Saint-Louis, Soultz, Thann et Wintzenheim.

Chaque district UNSS choisit un site remarquable dans son secteur et y organise son Pass'Sport Aventure autour d'activités sportives de plein air. Pour l'édition 2016, cet évènement a permis aux collégiens des districts de Colmar, Wintzenheim et Mulhouse nord de découvrir de nouvelles pratiques comme par exemple le sand rugby à la base nautique de Colmar-Houssen, le surf VTT au Parc Décathlon ou encore le zorball et l'aile tractée au Schnepfenried.

Les 7 autres districts se sont rendus à Kruth Wildenstein au parc Arbres en arbres, à Ensisheim sur site de l'Eiblen pour y pratiquer du VTT, du canoë et du tir à l'arc, à Steinbach pour y faire de l'escalade et au Parc des Eaux Vives de Huningue pour le rafting et autres activités.

Cette organisation en vigueur depuis 2008, permet de mobiliser un nombre important d'élèves (1100 collégiens licenciés de l'UNSS pour l'édition 2016) et met en valeur, dans tout le Département, les richesses et beautés naturelles locales.

Vous voudrez bien m'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'UNSS jointe en annexe 5.

## **B. L'aide au Cercle de Voile de Mulhouse : 18 000 €**

Il s'agit d'une aide spécifique attribuée au Cercle de Voile de Mulhouse pour l'organisation des classes de voile.

Cette association mulhousienne organise chaque année des classes de voile qui sont soutenues par le Conseil départemental depuis 1998.

A compter de cette année scolaire (saison 2016/2017), je rappelle qu'il a été décidé que ce soutien soit réservé aux seules classes de collégiens et aux instituts médico-éducatifs (IME) qui pratiquent la voile sur le plan d'eau de REININGUE. Par ailleurs, et par analogie au tarif en vigueur pour les sorties scolaires avec nuitées, la participation journée élève est fixée à 10 € (contre 12,15 € en vigueur précédemment).

Ainsi, la somme de **18 000 €**, correspondant à 1 800 journées /élèves, est prévue pour ce dispositif.

Une convention de financement avec le Cercle de Voile de Mulhouse est annexée au rapport (annexe 5).

Je vous prie de m'autoriser à signer ce document.

En conclusion, il vous est proposé de :

- Renouveler des conventions de partenariat biennuelles 2017-2018 avec les Comités départementaux de Badminton, Basket, Cyclisme, Échecs, Gymnastique, Handball, Judo, Lutte, Montagne et Escalade, Natation, Ski, Tennis de Table et Volley-ball (annexe 5),
- Allouer les subventions de fonctionnement suivantes :
  - **170 454 €**, au titre du soutien aux Comités Départementaux, pour le renouvellement de 13 conventions de partenariat avec les comités départementaux de Badminton, Basket, Cyclisme, Échecs, Gymnastique, Handball, Judo, Lutte, Montagne et Escalade, Natation, Ski, Tennis de Table et Volley-ball, dont les montants individualisés sont répertoriés sur l'annexe 1,
  - **84 500 €**, au titre du soutien aux Comités départementaux, en faveur de 6 partenariats signés en 2016 avec les Comités Départementaux de Rugby, Athlétisme, Vol libre, Escrime, Football et pour lesquels le montant respectif de l'annuité de cette seconde année figurent en annexe 2,
  - **13 000 €** au Conseil Départemental des Sports (CDS) (annexe 3),
  - **50 000 €** à l'UNSS, au titre du soutien au sport scolaire (annexe 4),
  - **18 000 €** au Cercle de Voile de Mulhouse, au titre du sport scolaire (annexe 4),
- Approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat avec les comités départementaux ainsi qu'avec l'UNSS et le CVM jointes en annexe 5,
- Imputer ces subventions comme suit au Budget départemental 2017 :

<b>Conventions avec comités départementaux</b>	<b>CDS</b>	<b>Sport scolaire</b>
E732	E732	E732
25576	25572	25579
65-32-6574	65-32-6574	65-32-6574
<b>254 954,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>68 000,00 €</b>

dont le versement se fera selon les modalités définies dans les conventions et  
rappelées sur les annexes jointes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN

EricSTRAUMANN